



Afidol

Infolive Protection raisonnée

Bulletin n°10a, le 30 septembre 2008

Bulletin rédigé en concertation avec le SRPV PACA

RHONE-ALPES

Mouche de l'olive

Rappel : Nous vous rappelons que la décision de lutte est à adapter en fonction de vos observations, vos techniques culturales (irrigation...) et de la situation environnementale de votre verger (cours d'eau, oliviers abandonnés...).

RESPECTEZ LES CONSIGNES D'UTILISATION DES PRODUITS (voir en particulier le tableau ci-dessous).

ZONE DE PRODUCTION ENTRE 150 ET 300 METRES D'ALTITUDE

Le nouveau vol démarre.

Lutte raisonnée

La lutte préventive est à réaliser dès à présent ou 15 jours après le précédent traitement préventif, avec des produits à base de lambda-cyhalothrine, de deltaméthrine ou de spinosad, dans le respect des consignes de sécurité.

Si le taux de piqûres de ponte est supérieur à 10% pour les olives à huile ou 2% pour les olives de table, il est préférable d'utiliser la lutte curative (produit à base de diméthoate) trois semaines après le dernier traitement curatif ou 10 jours après le dernier traitement préventif.

Lutte biologique

Un renouvellement de l'application avec Syneis-appât peut avoir lieu 15 jours après le précédent traitement, ou après une pluie supérieure à 5 millimètres.

ZONE DE PRODUCTION AU-DESSUS DE 300 METRES D'ALTITUDE

Le piégeage des adultes commence à diminuer.

Lutte raisonnée

Pour la production d'olives de table, un traitement préventif peut être réalisé 15 jours après le précédent traitement préventif, avec des produits à base de lambda-cyhalothrine, de deltaméthrine ou de spinosad.

Toujours pour les olives de table, si le taux de piqûres de ponte est supérieur à 2% d'olives, il est préférable d'utiliser la lutte curative (produit à base de diméthoate) trois semaines après le dernier traitement curatif ou 10 jours après le dernier traitement préventif.

Pour les olives à huile, le traitement préventif n'est plus nécessaire. Si le taux de piqûres de ponte est supérieur à 10%, il est préférable d'utiliser la lutte curative (produit à base de diméthoate) trois semaines après le dernier traitement curatif ou 10 jours après le dernier traitement préventif.

Lutte biologique

Pour les olives à huile aucun traitement n'est nécessaire.

OLEICULTURE
LES AVERTISSEMENTS

INFOLIVE est une feuille d'information diffusée aux abonnés par courrier électronique (gratuit) et par fax (18,30 € TTC par an). 24 numéros annuels, périodicité adaptée aux informations.

Association Française Interprofessionnelle de l'Olive – Maison des Agriculteurs – Avenue Henri Pontier – 13626 Aix-En-Provence cedex.

Contact : Célia Gratraud Tél : 04 42 23 01 92 Email : c.gratraud@ctolivier.org

Avec le soutien de l'Union Européenne, la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la Région Languedoc-Roussillon, la Région Rhône-Alpes.



Afidol

Infolive Protection raisonnée

Bulletin n°10a, le 30 septembre 2008

Rappel des stratégies et liste des produits autorisés : se reporter aux pages 16 à 25 du *Dossier technique OLIVIER 2008*.

ATTENTION AU DÉLAI AVANT RÉCOLTE DES PRODUITS

Matière active	Recommandations	Délai d'emploi avant récolte
Spinosad	Pas plus de 4 traitements dans la saison	7 jours
Deltaméthrine	Pas plus de 3 traitements dans la saison	15 jours
Lambda-cyhalothrine	Pas plus de 2 traitements dans la saison	7 à 60 jours selon les spécialités
Diazinon	Pas plus d'1 traitement dans la saison	21 jours
Diméthoate	Respect des bonnes pratiques agricoles	21 jours

Œil de paon

Rappel : sur les variétés sensibles, le traitement préventif est à renouveler à l'approche d'un épisode pluvieux, et également dans les conditions suivantes :

- si vous observez plus de 15% de feuilles malades.
- si la dernière application préventive date de plus d'1 mois.
- si les précipitations de la semaine dernière ont dépassé 25 à 40 mm selon les spécialités.

(Stratégies et liste des spécialités utilisables : se reporter aux pages 36 à 40 du dossier technique OLIVIER 2008).